

DICRIM

**Document d'Informations Communal sur les
Risques majeurs**

Val-Revermont

Risques majeurs
Apprenons les bons réflexes



Document à conserver

Le mot du Maire

Notre commune n'est pas à l'abri d'un accident technologique ou d'une catastrophe naturelle. Sa situation et sa configuration géographiques nous obligent à nous organiser pour faire face à des désagréments et à être réactifs en cas de danger afin de gérer au mieux ces situations délicates.

Ce document est d'une très grande importance et doit retenir toute votre attention : il vous informe au sujet des risques potentiels auxquels vous pouvez être exposés, et vous donne l'attitude à adopter suivant les circonstances.

La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule

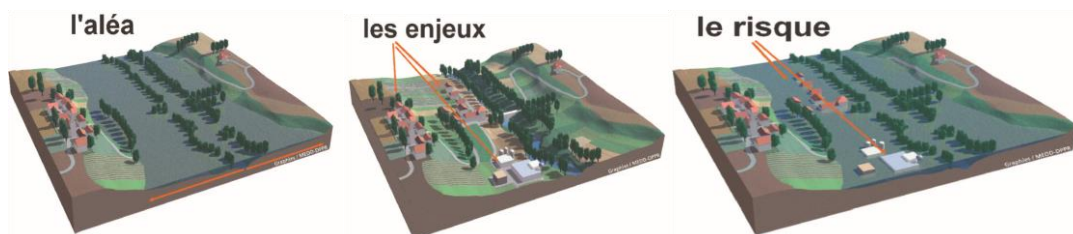
SOMMAIRE

Page 2 : le mot du Maire
Page 3 : Qu'est-ce qu'un risque
Page 4 : Les risques présents sur la commune
Page 5 : Alerte de la population en porte en porte
Page 6 : Alerte de la population avec sirène ou tocsin
Page 7 : risque inondation
Page 9 : risque transport de matières dangereuses
Page 10 : tracé du pipeline
Page 12 : risque sismique
Page 14 : risque nucléaire
Page 16 : risque météorologique
Page 18 : risque mouvement de terrain
Page 19 : carte topo argile
Page 20 : risque canicule
Page 21 : les n° utiles

Qu'est-ce qu'un **risque** ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes ou occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

**Risque =
produit d'un aléa + un enjeu**



Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques naturels**
(inondation, mouvement de terrain,...)
- **Les risques technologiques**
(industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)
- **Les risques météorologiques**
Les risques sanitaires (pandémie,...)

Un **risque est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible mais sa gravité très lourde.**

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

Extrait de l'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Les risques présents sur la Commune



- **Le risque « inondation »** : Le débordement des cours d'eau traversant notre commune (le Sevron) peut recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain. Ce phénomène peut se produire, soit lors de fortes pluies (orages), soit lors de précipitations continues sur plusieurs jours.



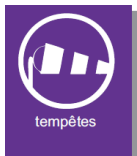
- **Le risque « Transport de Matières Dangereuses (TMD) »** les axes de circulation tels que les routes départementales traversant la commune, le pipeline et sur lesquels transitent des matières dangereuses diverses.



- **Le risque « séisme »** La commune est classée en zone 3 dite de sismicité niveau 3 ;



- **Le risque « retrait gonflement des argiles »** avec la présence « d'argile » dans les sols, qui à cause du phénomène d'absorption/ résorption d'eau peut entraîner des problèmes de mouvements de terrain et de fissures sur les façades des habitations.



- **Le risque « météorologique »** : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, grêle de l'été 2018....



- **Les risques « sanitaires »** : pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc. L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.



- **Le risque « nucléaire »** est un accident pouvant se produire dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Alerte de la population EN PORTE A PORTE

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante

L'alerte s'effectuera en porte-à-porte (avec l'aide de messages pré-établis) par les responsables de relais de quartier

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.
Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.
Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.



PENSEZ À PRENDRE AVEC VOUS :
eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.



**Les consignes
complémentaires
seront données
par porte-voix**

Alerte de la population AVEC SIRENE OU TOCSIN

Une alerte annonce un danger immédiat. Elle est de la responsabilité de l'Etat et des maires

Savoir reconnaître une alerte

En fonction des événements, elle peut être donnée par

- La sirène de la mairie de Treffort
- Le tocsin des églises
- La sirène des véhicules de pompier
- Des messages diffusés par mégaphones
- La radio ou la télévision

DÉBUT DE L'ALERTE

En cas d'évènement
nécessitant un confinement

L'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque premier dimanche du mois à **12 heures**

Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes soit le signal national d'alerte.



FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté

Les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Signal national de fin d'alerte

30 sec

son continu

Les fréquences radio

France Inter..... **99.8**
France Info..... **103.4**



LE « PACK » DE SÉCURITÉ À PRÉPARER CHEZ SOI :

- radio à pile, lampe de poche, (ne pas oublier les piles de rechange),
- matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...),
- nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

1. Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
2. Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



Le risque à Val-Revermont

Val-Revermont est concerné par l'inondation. Les rivières (Le Sevron et le Nacaretan) traversant la commune à proximité des habitations peuvent engendrer des débordements qui peuvent durer plusieurs jours.

Les moyens de surveillance et d'alerte

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (commune, pompiers ou gendarmerie).

Le Maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.

Numéros utiles

Pompiers = 18 ou 112

Police/gendarmerie = 17

Mairie Val-Revermont = 04 74 42 38 00



Ce que vous devez faire

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

Dès aujourd'hui

- Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants

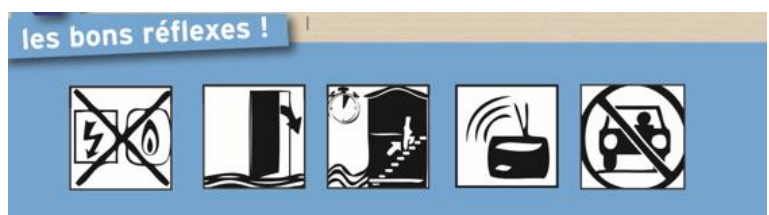
Pendant la crue

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aération,qui pourraient être atteints par l'eau
- Coupez vos compteurs électriques et gaz
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.
- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampes de poche, piles de rechange, vêtements chauds, N'oubliez pas vos médicaments

Après la crue

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre





Risque Transport de matières dangereuses

Le risque lié aux Transport de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement

Le risque à Val-Revermont

La commune est traversée par trois routes départementales (RD 52, RD 3 et RD 936) sur lesquelles transitent des transports de matières dangereuses. La commune est également traversée par un pipeline. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...). Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plan O.R.S.E.C., plan rouge, Plan de Secours Spécialisé "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable) celui du bas le numéro d'identification de la matière.

Ces numéros sont à transmettre précisément aux services de secours pour la mise en place des moyens adaptés.

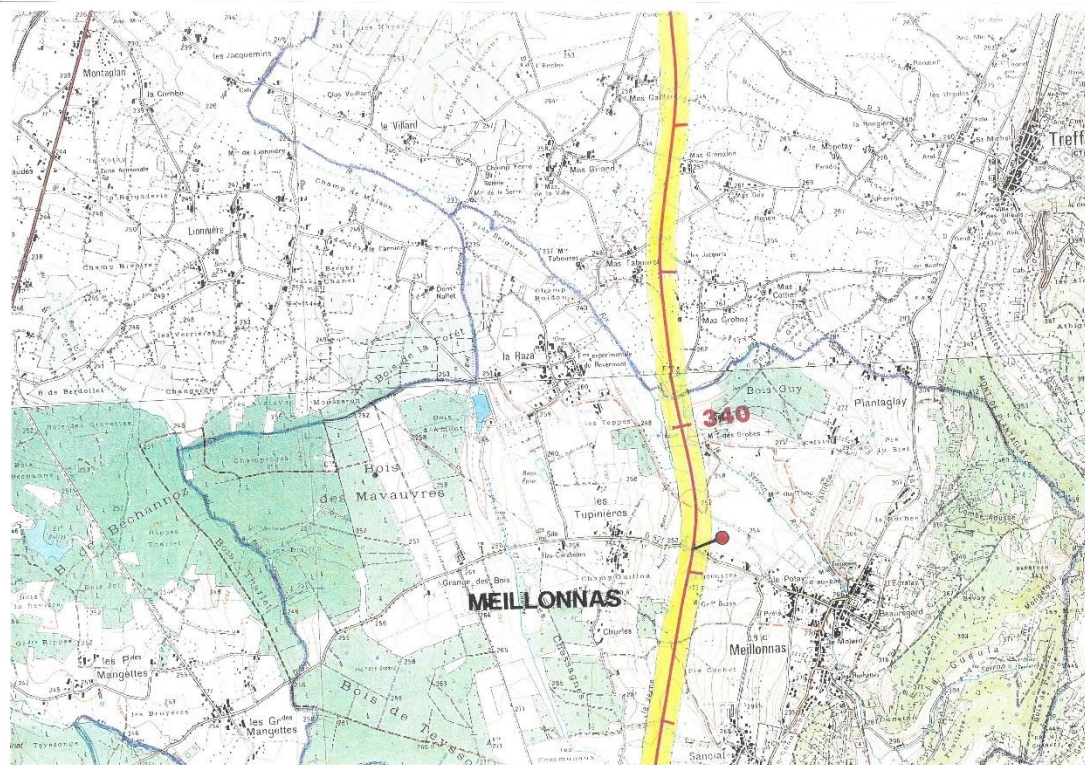
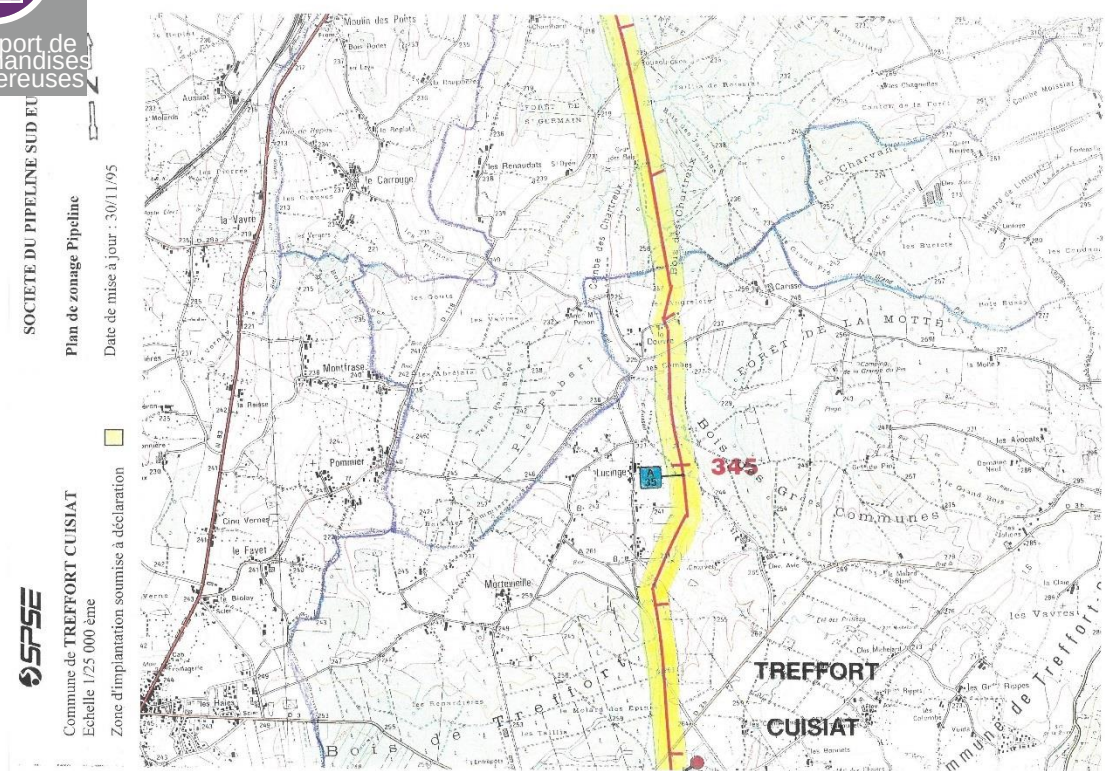


Plus d'infos : <http://www.andra.fr/>

« classement du transport des matières dangereuses »



Tracé du pipeline sur la commune





Ce que vous devez faire

DES AUJOURD'HUI

- ◆ Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

Si vous êtes témoin de l'accident

- ◆ Donnez l'alerte
 - sapeurs pompiers : 18
 - depuis votre portable : 112
 - police/gendarmerie : 17
- ◆ Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie.

- ◆ Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- ◆ Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ◆ Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

- ◆ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- ◆ Ecoutez la radio
France Inter : 99.8
France Info : 103.4

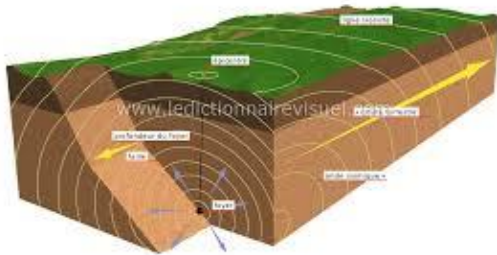
- ◆ Ne téléphonez pas.
- ◆ Lavez-vous en cas d'irritation et si possible, changez de vêtements.
- ◆ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

les bons réflexes !





Risque sismique



Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol. Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des tsunamis si leur origine est sous-marine.

Comment se déclenche un séisme ?

La fracturation des roches en profondeur est **due à l'accumulation d'une grande énergie** qui se libère, par une rupture brutale des roches le long d'une faille, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les efforts tectoniques peuvent engendrer des déplacements au niveau d'une faille, lieu du « foyer ». À la surface du sol, le point situé à la verticale du foyer est appelé **épicentre**.

Le foyer peut être situé à faible profondeur de quelques kilomètres seulement, on parle alors de **séisme superficiel**. S'il se situe à grande profondeur, c'est-à-dire à plusieurs dizaines, voire à des centaines de kilomètres, on parle alors de **séisme profond**.

Le séisme est d'autant plus violent en surface que la quantité d'énergie emmagasinée au niveau de la faille avant le séisme est importante et que la faille est proche de la surface. Les conséquences d'un séisme peuvent être de nature humaine, économique et/ou environnementale, les mouvements du sol pouvant provoquer des pollutions industrielles liées à l'endommagement des usines.



- Ce que vous devez faire

PENSEZ À PRENDRE QUELQUES PRÉCAUTIONS :



Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.



Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.



Étudiez l'opportunité de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment et, le cas échéant, les mesures possibles de renforcement.



Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur : www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence



APRÈS LE SEISME



Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.



Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.



N'empruntez pas les ascenseurs.



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.



PENDANT LES SECOUSSES



N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT



Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.



Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.



Si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment éloignez-vous.

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'EXTÉRIEUR



Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, corniches, toitures, cheminées, etc.

EN VOITURE



Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse.



Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/risques



Risque Nucléaire

L'accident nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement



Le risque à Val-Revermont

La commune peut être concernée par la centrale du Bugey située à plus de 20 km de la commune. Si un accident se produisait au sein de la centrale lors de conditions météorologiques défavorables, il est possible qu'un nuage radioactif atteigne la commune.

Les mesures de prévention

Des mesures préventives sont imposées aux centrales nucléaires

Le risque à Val-Revermont

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par la centrale du Bugey. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (commune, pompiers ou gendarmerie). Le Maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement. Des pastilles d'iode sont distribuées par la commune.

Plus d'infos sur
www.prim.net
www.ain.gouv.fr

L'iode est un élément indispensable au fonctionnement de la thyroïde.

Lors d'un accident nucléaire, l'**iode radioactif** rejeté par les réacteurs se fixe, par simple phénomène d'inhalation, sur la thyroïde (augmentant fortement le risque de cancer de celle-ci).

La prise d'un comprimé d'iode stable et inoffensif, permettra alors de saturer de manière naturelle la glande thyroïde et ainsi d'empêcher la fixation de l'iode radioactif.



unité nucléaire

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

- ◆ Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri. Renseignez-vous sur le point de rassemblement et de distribution de comprimés d'iode.
- ◆ Consulter le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production Electrique (CNPE) du Bugey.

PENDANT L'ACCIDENT

- ◆ Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ◆ Ecoutez la radio
France Inter : 99.8
France Info : 103.4
- ◆ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- ◆ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS L'ACCIDENT

Respecter les consignes données par les autorités via les médias.

les bons réflexes !



Risques météorologiques



Vents violents, précipitations intenses, neige, verglas....

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les intempéries peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voire même des glissements de terrain.

Le risque à Val-Revermont

Comme l'ensemble du territoire métropolitain la commune de Val-Revermont est exposée aux fortes intempéries.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique

- **Rouge** : Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- **Orange** : Soyez vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus...
- **Jaune** : Soyez attentif, si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
- **Vert** : Pas de vigilance particulière.



tempêtes

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

- ◆ Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée

- ◆ Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- ◆ Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÊTE

- ◆ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- ◆ Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- ◆ Ne vous abritez pas sous les arbres.
- ◆ Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- ◆ Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRÈS UNE TEMPÊTE

- ◆ Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- ◆ Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- ◆ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

les bons réflexes !



Coupez
électricité
et gaz



Fermez
la porte et
les aérations



Ne montez pas
sur un toit

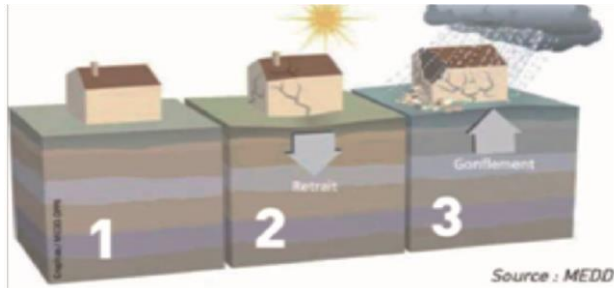


Ne prenez pas
votre véhicule



Ne restez pas
sous les lignes
électriques

Risque mouvement de terrain : le retrait gonflement des argiles



**Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions
(fissures, déformations des ouvertures)
pouvant rendre inhabitables certains locaux.**

Le risque à Val-Revermont

La commune se situe sur une zone d'aléa faible pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses. Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux.

Les mesures de prévention

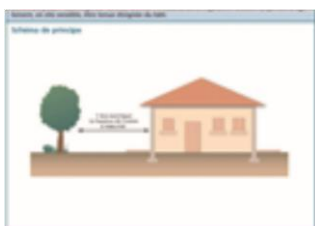
Le Ministère de la Transition écologique et solidaire a édité une plaquette d'information sur le risque argile.

Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



Comment faire pour prévenir les dégâts ?

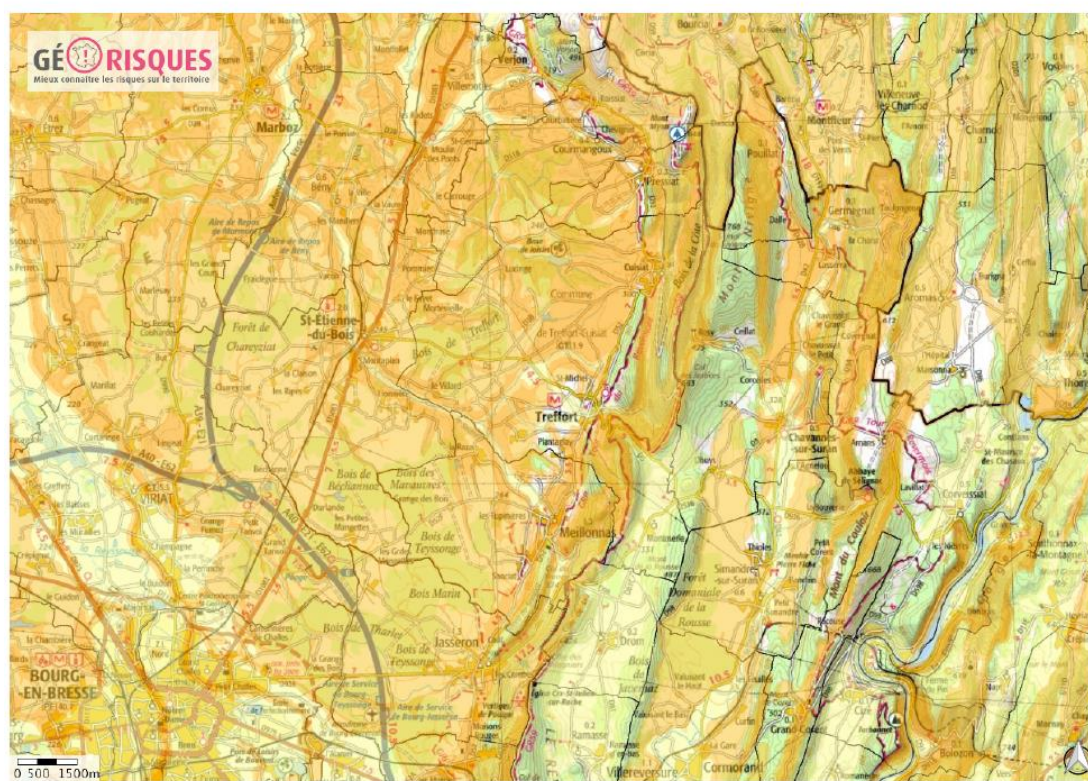


Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades. Vous trouverez l'ensemble de ces conseils sur www.argiles.fr

Carte topographique argile sur la commune



GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire



1 : 250 000

© IGN, © TELEATLAS, © BRGM



Limites des départements

— Limite de département

Limites des communes

— Limite de commune

Aléa retrait-gonflement de
argiles - Utilisable jusqu'au
31 décembre 2019

Aléa fort
Aléa moyen
Aléa faible
A priori nul

Exposition au retrait
gonflement des argiles -
Entrée en vigueur au 1er
janvier 2020

Aléa fort
Aléa moyen
Aléa faible



sanitaire

Risques sanitaires : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse, etc.) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc.).



Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif.
Mangez des fruits et crudités voire de l'eau gélifiée.

Buvez au moins 1,5 l d'eau par jour. Évitez de consommer de l'alcool.



Personnes âgées



Évitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.



Parents-enfants



Évitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



Les numéros utiles

Pompiers.....	18 (portable 112)
Police	17
SAMU (urgence).....	15
Gendarmerie Ceyzeriat	04 74 30 00 10
Mairie de Val-Revermont.....	04 74 42 38 00
Préfecture de l'Ain Bourg-en-Bresse.....	04 74 32 30 00
Direction Départementale des Territoire (DDT) - Siège Bourg-en-Bresse	04 74 45 62 37
EDF/GDF	0 810 433 080
Conseil Départemental (Centre routier).....	0 800 433 080
Météo France	08 92 68 02 80

Les sites web utiles

Météo France

www.meteo.fr / 08 92 68 02 80

Service de prévention des crues

www.vigicrues.gouv.fr

PPRI de l'Ain

www.ain.gouv.fr

Portail d'information sur les risques majeurs

[W www.prim.net](http://www.prim.net)

Site interministériel sur la prévention des risques majeurs

www.gouvernement.fr/risques

Les fréquences radio utiles

France Inter..... 99.8

France Info..... 103.4